

COMMUNE DE

BRIGUEUIL

(Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Août 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU CI., OZENNE N., ROCHER Ch., ROCHE D., LAVAUZELLE I., GUENE F., FREMERY CI., TERNET C.,

POUVOIRS : Mme COUTANT Martine à M. ROCHER Christian, - Mme GOURSAUD Christiane à Mme GROS Bernadette

ABSENTS : JOULIA G. (excusé)

Madame LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-6- 05– KIOSQUE A PIZZAS – changement de locataire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par une convention en date du 1^{er} août 2024 la société JUST QUEEN, distributeur de pizzas, était autorisée à occuper temporairement le domaine public communal. La société JUST QUEEN ayant été placée en liquidation judiciaire elle n'est plus en mesure de maintenir ses engagements. Monsieur le Maire a été contacté par l'AGENCE R et F SAS (nom commercial Kiosque Automatiques de l'Ouest – KAO), située au 152 Quai Maurice Métayer 79000 NIORT, qui se propose de reprendre l'activité via un bail commercial de neuf ans avec une redevance annuelle de DEUX MILLE EUROS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les termes du bail commercial avec l'AGENCE R et F SAS pour l'utilisation du kiosque à pizzas situé route de Montrollet

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert ROUGIER

